

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Eudovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *1292007*
Séance du **12 OCT. 2007**

FONDS D'AIDE D'URGENCE INTERNATIONAL AIDE EN FAVEUR DU DARFOUR ET DU BANGLADESH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2007/I - 12^e/01 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au budget primitif 2007 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 12^{ème} Commission du 26 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2007, une aide d'urgence de 2 500 € à l'association "Caritas Secours Populaire d'Alsace" de Strasbourg pour soulager les souffrances de la population du Darfour (Soudan) touchée par les affrontements dans cette région.
- ❖ Approuve l'attribution d'une aide d'urgence de 2 500 € à l'association "Action contre la Faim - France" de Paris pour intervenir au Bangladesh où la population a été éprouvée par les fortes inondations fin juillet 2007.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le Budget Départemental, programme F014, fonction 04, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 88519.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTNER